

## A L'ATTENTION DU DIOCESE D'ACCUEIL

### RELECTURE DE L'EXPERIENCE D'ACCUEIL D'UN PRETRE *FIDEI DONUM*

Voici une proposition de relecture à partir des éléments donnés à l'occasion de l'Assemblée plénière des évêques de France, le 3 novembre 2015 lors de la réflexion sur les prêtres *Fidei Donum* en France, ainsi que des points évoqués par la CEF dans le « Guide pour l'accueil des prêtres 'venant d'ailleurs' ».

#### I – Action de grâce pour l'enrichissement vécu grâce au prêtre FD

« Déjà, le Concile Vatican II, héraut de l'unité de l'Eglise, soulignait dans *Lumen Gentium*, qu'entre Eglises doit exister et fonctionner un mutuel échange des dons et des services. En vertu de la catholicité, « chacune des parties, dit-il en parlant des Eglises particulières, apporte aux autres et à l'Eglise tout entière le bénéfice de ses propres dons, en sorte que le tout et chacune des parties s'accroissent par un échange mutuel universel et par un effort commun vers la plénitude dans l'unité ». Si le Concile promet cet échange, c'est parce que les Eglises particulières constituent chacune un trésor : liturgique, culturel, spirituel et théologique »<sup>1</sup>

- ⇒ Quels sont les dons reçus à travers la venue de ce prêtre ?
- ⇒ Quels trésors avons-nous découverts grâce à lui au niveau liturgique, culturel, spirituel, théologique ?
- ⇒ Y-a-t-il eu des échanges entre nos deux Eglises particulières ? Avec quel cadre juridique ?

#### II – Conditions pratiques pour l'accueil

##### - Cadre juridique

« D'une manière générale, et on ne l'aura jamais dit assez, la mission du prêtre FD doit être clairement définie par l'Evêque du Diocèse qui accueille. Le strict respect de la convention signée entre les deux Evêques qui souligne la durée et l'évaluation globale annuelle du prêtre en mission doit être maintenu. L'Evêque du prêtre FD doit être le premier à être informé sur la vie de son prêtre, surtout si par hasard il y a eu abus quelconque par le prêtre. »<sup>1</sup>

- ⇒ La convention de partenariat était-elle précise, signée par les deux évêques, renouvelée en temps voulu, contre-signée par le prêtre ?

La CEF rappelle l'importance de « Savoir respecter dans tous les cas les normes de la convention signée, en particulier sur le respect de la durée (l'esprit de *fidei donum* – 3 ans – 6ans) »<sup>2</sup>.

##### - Accueil

« L'accueil est le concept le plus fondamental, le concept central et capital dans l'échange entre Eglises locales. L'Evêque qui envoie attend *que son prêtre se sente bien accueilli*. Que l'accueil lui permette par la suite un épanouissement personnel, humain, intellectuel (ici, un prêtre qui retourne dans son Diocèse se verra chargé d'une grande expérience vécue ailleurs) etc. Il vous dit : '*je vous l'ai donné pour un temps. Qu'il me revienne bien grandi, changé et surtout encore très mûr.*' »<sup>1</sup>

- ⇒ Quels moyens ont été mis en place pour cet accueil ?
- ⇒ Quelles ont été les occasions pour les prêtres, voisins géographiquement ou professionnellement, de se retrouver ensemble ?
- ⇒ Y-a-t-il eu des propositions de retraite, recollection, direction spirituelle, confession ou autres... pour permettre l'épanouissement personnel et spirituel du prêtre ?
- ⇒ Quels sont les moyens que s'est donné l'Evêque pour accueillir le prêtre FD « comme un Père avec son Fils » ?

<sup>1</sup>Assemblée plénière des évêques de France, 3 novembre 2015, Mgr Bernard-Emmanuel Kasanda, évêque de Mbuji-Mayi (R.D. Congo) ; <http://www.eglise.catholique.fr/actualites/dossiers/assemblee-pleniere-de-novembre-2015/409021-pretres-venus-dailleurs-temoignage-dun-eveque-dafrique/>

<sup>2</sup> CEF, novembre 2012, *Guide pour l'accueil des prêtres 'venant d'ailleurs'* ; <http://www.mission-universelle.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/7/2014/12/Guide-pour-laccueil-de-prêtres-venant-de-létranger-Novembre-2012.pdf>

### III - Préparation au retour

« Il se peut que le prêtre FD s'étant bien intégré dans la mission tisse des liens solides personnels avec ceux qu'il a rencontrés. Ils deviennent progressivement des attaches solides. Pour cela, il est bon que le prêtre FD qui va achever son terme convenu soit aidé avec une préparation pour apprendre à s'en détacher en vue du retour. **Il serait par exemple possible de lui demander au 2/3 de son parcours de se construire lui-même son projet de retour en se projetant dans l'avenir.** L'échange entre lui et successivement ses deux Evêques pourra l'éclairer à construire ledit projet de façon réaliste. »<sup>3</sup>

La CEF rappelle aussi que « la meilleure façon de le préparer est de vivre des contacts réguliers entre les Eglises concernées (évêques, communautés) tout au long du séjour du prêtre accueilli »<sup>4</sup> et aussi d'« anticiper » ce retour.

- ⇒ Y-a-t-il eu des moments d'échanges sur ce sujet ?
- ⇒ Quelle anticipation ?

« Conscient qu'il quitte les bonnes conditions matérielles de travail, l'Evêque d'accueil appréciera ce qui lui convient pour ce retour au bercail. Il pourrait recommander même partiellement ce projet auprès des organismes d'aide dans l'Eglise. En outre, même rentré au Pays, les liens du prêtre FD, s'ils étaient vraiment solides avec ses paroissiens, pourraient servir d'un point d'appui pour jeter un pont entre les deux diocèses, surtout **si ces paroissiens auraient désiré un jour aller voir là où travaille leur ancien pasteur.** Mais tout cela doit s'étudier méthodiquement et même être canalisé par une structure afin d'éviter tout abus versant vers une mendicité extrême. Des ministères de remplacement en été seraient aussi envisageables pour cet ancien FD, s'il en exprime l'intention. »<sup>3</sup>

- ⇒ Quel soutien financier pour le retour du prêtre ? au niveau paroissial ?
- ⇒ Quelle communication a été faite sur les organismes de solidarité en Eglise tels qu'Epifania, association de financement au projet d'évangélisation directe.
- ⇒ Quels liens envisagés à l'avenir ?

La CEF conseille aussi de « continuer les liens et les contacts entre diocèses et communautés chrétiennes après le retour du prêtre dans son pays »<sup>4</sup>.

### IV – Oser nommer les difficultés

Relire une expérience c'est aussi être réaliste sur les difficultés et les écueils évités ou non.

A l'Assemblée de Lourdes sont nommées les difficultés suivantes :

- 1°. La délicate question de l'excardination-incardination
- 2°. Le « sous-emploi » dans la mission du prêtre FD
- 3°. La difficulté d'encadrement ou d'accompagnement spirituel
- 4°. La solitude du prêtre

« La solitude froide et non-motivée, vécue en permanence, tue et entraîne aux conséquences fâcheuses regrettables telles que la dépression au niveau mental, le non-respect des engagements sacerdotaux au niveau affectif, etc. »<sup>3</sup>

Autres difficultés

### **Conclusion**

---

<sup>3</sup> Assemblée plénière des évêques de France, 3 novembre 2015

<sup>4</sup> CEF, novembre 2012